



CONCOURS DE PIANO HÉLÈNE DE MONTGEROULT ROMONT - SUISSE

Règlement

Art. 1 Le concours

- Le concours est ouvert aux pianistes de toutes nationalités.
- Pour les candidat·e·s mineur·e·s, l'inscription doit être accompagnée d'un accord parental.
- Jouer par cœur n'est pas obligatoire mais vivement recommandé.
- Le concours comporte 4 degrés selon l'âge des pianistes.
- Dans chaque degré, la candidate ou le candidat interprétera, dans l'ordre de son choix, un programme comprenant une étude imposée d'Hélène de Montgeroult et au moins deux pièces de styles et d'époques différents.

Les candidat·e·s **respecteront strictement les minutages prescrits** pour chaque degré, y compris les pauses.

Art. 2 Programme

Degré 1 : ce degré s'adresse aux pianistes nés dès le 1er janvier 2011.

Étude n°37 en sol maj. « *Pour apprendre à toucher les notes mêlées dans la partie droite* »

Le minutage total doit être compris **entre 5 et 9 minutes**.

Degré 2 : ce degré s'adresse aux pianistes nés entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2010.

Étude n°28 en mi maj. « *Pour jouer un chant qui porte son accompagnement de la même main* »

Le minutage total doit être compris **entre 7 et 12 minutes**.

Degré 3 : ce degré s'adresse aux pianistes nés entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2007.

Étude n° 55 en fa min. « *Pour mettre rapidement deux doigts sur la même note* »

Le minutage total doit être compris **entre 9 et 14 minutes**.

Degré 4 : ce degré s'adresse aux pianistes nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2005.

Étude n° 111 en sol min. « *Pour réunir l'expression à la vitesse* »

Le minutage total doit être compris **entre 12 et 18 minutes**.

Il est à noter que l'organisateur ne peut pas accepter les œuvres pour piano préparé.

Art. 3 Déroulement

- Les épreuves se dérouleront le samedi 18 novembre 2023 toute la journée et le dimanche 19 novembre 2023 jusqu'en début d'après-midi. Les horaires seront établis lorsque les inscriptions seront closes, mais au plus tard le 3 octobre 2023.
- Le concert des lauréats avec remise des prix aura lieu le dimanche 19 novembre 2023 à 15h30.
- Toutes les épreuves et le concert des lauréats auront lieu dans la salle du Bicubic à Romont (Suisse) sur un Steinway D.

- Des studios de répétition seront disponibles selon un plan de répartition équitable établi par les organisateurs.
- Les organisateurs se réservent le droit de supprimer une catégorie s'il n'y a pas suffisamment de candidats.

Art. 4 Inscription et hébergement

- Les inscriptions sont ouvertes du **1^{er} avril 2023** à 00h01 au **31 mai 2023** à 23h59.
- L'inscription se fait en ligne. Elle ne sera prise en compte qu'à réception d'un dossier comprenant :
 - la liste des œuvres choisies
 - le minutage total (y compris l'étude imposée d'Hélène de Montgeroult et les pauses)
 - une photo de bonne qualité (pour le libretto de présentation des candidat·e·s)
 - une preuve du paiement de la taxe d'inscription
 - pour les candidat·e·s mineur·e·s, l'accord parental signé.
 - à leur arrivée au Concours, les candidat·e·s présenteront spontanément un document attestant leur identité et leur âge.
- Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets. Pour des raisons d'organisation, nous ne pouvons pas accueillir plus de dix candidat·e·s par degré.
- En cas de modification du programme, il est demandé d'avertir l'organisateur le 3 octobre 2023 au plus tard.
- L'hébergement et l'entretien sont à la charge des candidat·e·s sauf si une famille d'accueil est disponible.

Art. 5 Taxe d'inscription

- Les taxes d'inscription sont fixées comme suit :

Degré 1 : 30 CHF

Degré 2 : 40 CHF

Degré 3 : 50 CHF

Degré 4 : 60 CHF

- La taxe d'inscription ne sera remboursée qu'en cas d'annulation du concours ou d'un degré par l'organisateur. Dans tous les autres cas, elle est due.

Coordonnées bancaires :

Concours Hélène de Montgeroult-de Nervo

1680 Romont

Banque cantonale de Fribourg

IBAN : CH92 0076 8300 1638 5100 1

SWIFT/BIC : BEFRCH22

Clearing bancaire : 768

Art. 6 Convocations

- Un accusé de réception par mail sera envoyé aux candidat·e·s dès que l'organisateur aura reçu leur dossier d'inscription complet.
- Les horaires de passage seront communiqués au plus tard le 3 octobre 2023.

Art. 7 Le jury

- Le jury est choisi par l'organisateur pour ses compétences artistiques, pianistiques et pédagogiques.
- Le jury se réserve le droit d'interrompre un candidat durant le concours.
- Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix.
- Les décisions du jury sont irrévocables et sans appel.
- À l'issue du concours, les candidat·e·s recevront des commentaires constructifs de la part des membres du jury.

Art. 8 Récompenses

Degré 1

Premier prix : 300 CHF

Deuxième prix : 150 CHF

Troisième prix : 100 CHF

Degré 2

Premier prix : 400 CHF

Deuxième prix : 200 CHF

Troisième prix : 150 CHF

Degré 3

Premier prix : 600 CHF

Deuxième prix : 300 CHF

Troisième prix : 200 CHF

Degré 4

Premier prix : 800 CHF

Deuxième prix : 400 CHF

Troisième prix : 300 CHF

Prix spécial des Amis d'Hélène de Montgeroult

décerné au Premier prix du degré 4 : 1000€ et prestation musicale au Château de Montgeroult (France)

D'autres **prix spéciaux** sont susceptibles d'être ajoutés. Consultez notre site internet.

- Les résultats seront proclamés à l'issue des épreuves de chaque degré.
- Les prix seront remis lors du concert des lauréats le dimanche après-midi.

Art. 9 Communication et droit à l'image

- Le déroulement des épreuves est public et libre.
- Les candidats autorisent, sans contrepartie financière, la captation, la diffusion et la retransmission sur tout support de leurs prestations.

Art. 10 Acceptation du règlement

- Toute inscription au concours implique l'acceptation du règlement.
- En cas de litige, la version française du règlement fait foi.